

CYCLE COMMUN DE FORMATION

PREVENTION DES INONDATIONS

Contenu du programme de formation proposé la DDTM du Gard et le Conseil Départemental du Gard

SESSION 2024

Module 1

Fonctionnement des cours d'eau et prévention des inondations 6/05

Public cible :	Durée :	Lieu de session :	Structures intervenantes :
Maire, Présidents des EPCI, élus en charge des questions relatives aux inondations et/ou à l'urbanisme	1 journée 9h30 à 16h30	DDTM30 89 rue Weber Nîmes 30 participants par session	DDTM30, OFB, CD30, EPTB Gardons

OBJECTIFS:

- ➤ Se familiariser avec la notion de bassin versant et de fonctionnement dynamique des cours d'eau et de ses annexes : Identifier les conditions d'un bon fonctionnement des cours d'eau,
- ➤ Identifier les bonnes pratiques alliant prévention des inondations et respect du fonctionnement des cours d'eau,
- Connaître les outils de planification et gestion du cours d'eau SDAGE, SAGE et le lien avec la prévention des inondations, et leur traduction potentielle dans les documents d'urbanisme
- Appréhender le cadre juridique et réglementaire d'intervention sur les cours d'eau : qu'est ce que la nomenclature IOTA ? qu'est ce que l'entretien des cours d'eau quand et comment le faire ?Et quid du post-crue ?
- Par la bonne compréhension du fonctionnement des cours d'eau, appréhender les incidences potentielles du changement climatique sur leur fonctionnement.
- Connaître la démarche eau et climat du Conseil Départemental.

PROGRAMME:

- Définition et description du fonctionnement naturel d'un bassin versant et des cours d'eau
- Dynamique des cours d'eau et conditions d'un bon fonctionnement
 - Impact des travaux sur le fonctionnement naturel des cours d'eau (curage, recalibrage, endiguement, rectification, seuil, etc.)
 - Exemples de projets conciliant prévention des inondations et préservation des milieux
 - Outils de la préservation du bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides ? Le rôle de la planification ?
- Entretien des cours d'eau et loi sur l'eau
 - ➤ Gouvernance de l'eau : SDAGE SAGE lien PGRI et SLGRI,
 - Déclaration d'Intérêt Général et programmes pluriannuels,
 - Instruction des dossiers loi eau « Éviter, Réduire, Compenser ».
- Démarche eau et Climat.

Module 2

Politique de prévention des risques inondations 23/05

Public cible :	Durée :	Lieu de session :	Structures intervenantes :
Maire, Présidents des EPCI, élus en charge des questions relatives aux inondations et/ou à l'urbanisme	1/2 journée 9h30 à 12h30	DDTM30 89 rue Weber Nîmes 30 participants par session	DDTM30, CD30

OBJECTIFS:

- Comprendre et connaître l'esprit de la politique de prévention des risques naturels (origines, évolutions et objectifs poursuivis),
- ➤ Comprendre les enjeux dans le GARD : zoom sur les inondations,
- Connaître les acteurs et identifier leur rôle respectifs avec zoom sur la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Comprendre et connaître les outils réglementaires de cette politique, notamment ceux qui incombent aux Maires et en quoi ils peuvent constituer des leviers pour contribuer à la protection des populations et des biens,
- Comprendre et connaître les outils financiers mobilisables par qui et dans quelles conditions (Fonds Barnier, aides du CD30, CR, Fond vert...).
- ➤ Maîtriser tous les acronymes : PPRI, SLGRI, GEMAPI, FPRNM, PAPI, PCS-PICS/DICRIM, DDRM, TRI, PAC, CATNAT....

PROGRAMME:

- Cadre juridique de l'évolution de la politique de prévention des inondations
 - o Genèse de la politique de prévention et des outils,
 - o Zoom sur le régime « catastrophes naturelles » et sa mobilisation,
 - La directrice inondation (DI/SNGRI/SLGRI/PGRI/TRI),
 - Les 7 axes de la politique de prévention et zoom sur les outils réglementaires associés (PAC/ DICRIM/ PPRI/ PCS-PICS /R111-2 /Déloc).

Les acteurs :

- o Organisation et missions (préfet/maire, rôle du citoyen),
- Zoom sur la compétence gestion de l'eau et milieux aquatiques, prévention des inondations (organisation, responsabilité, taxe).
- Les outils financiers :
 - L'outil intégrateur : les PAPIs avec un zoom sur les dispositifs de financement du CD30,
 - o L'outil complémentaire : le FOND VERT.
 - Après une inondation : gestion des dossiers post-crise des biens non assurables.

Module 3

Urbanisme et prévention des inondations 06/06

Public cible :	Durée :	Lieu de session :	Structures intervenantes :
Maire, Présidents des			
EPCI, élus en charge	1 journée	DDTM30	DDTM30,
des questions relatives	9h30 à 16h30	89 rue Weber Nîmes	CD30,
aux inondations et/ou à			EPTB Vistre
l'urbanisme	<u>Pré-requis :</u>	30 participants par	
	Avoir suivi les modules	session	
	1 et 2		

OBJECTIFS:

- Appréhender la notion de risque
- Connaître la différence entre aléa débordement de cours d'eau et ruissellement,
- ➤ Savoir identifier les risques inondation auxquels est soumis un territoire et savoir où trouver les informations le concernant (PPRI, AZI, Exzeco...)
- Connaître les objectifs poursuivis par un PPRI et comprendre la façon dont ils sont traduits dans le zonage réglementaire et le règlement
- Comprendre la doctrine départementale pour la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme sur les sujets du débordement et du ruissellement
- Connaître les obligations du Maire et des usagers vis à vis des PPRI et des autres connaissances du risque inondation
- > Se sensibiliser à la réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations

PROGRAMME:

- Connaissance de l'aléa et des risques
- Les PPRI : méthodologie d'élaboration, contenu, effets et exemples d'application
- Présentation de la doctrine départementale pour la prise en compte du risque inondation et exemples d'applications
- ➤ La traduction dans les documents d'urbanisme
- ➤ La réduction de la vulnérabilité :
 - Les mesures rendues obligatoires par les PPRI et recommandées (arrêté mesures RVPAPI)
 - Délocalisation et adaptation de l'existant
 - Illustration d'actions conduites sur un Bassin Versant
- Présentation de l'observatoire des risques inondation et du site internet Noé